# CONSEIL MUNICIPAL 21 octobre 2020

Date de convocation : 14 octobre 2020

Lieu de la séance et heure : Salle du Conseil de la Mairie à 19H40

Présents:

Maire: Pascal PAVILLARD

Adjoints: Jérôme NAPPEZ, Patrick CABAUD,

**Conseillers municipaux**: Stéphane DROUVOT, Chantal GIRARDIN, Laurent LAMY, Marie-Noëlle PASCAL, Frédéric NARDIN, Thierry VEGAS.

Absents:

Absents excusés:

Éric BARTHELAT, Jean-Noël SAINTOT

Secrétaire :

Chantal GIRARDIN

#### Ouverture de la séance : 19h35

M. Pascal PAVILLARD, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Chantal GIRARDIN est désignée pour remplir cette fonction.

# Approbation du PV de la dernière séance

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

VALIDE le compte rendu de la séance du 30 septembre 2020.

Vote: Pour:9/9

# Prêt travaux bâtiment communal - modification

## Monsieur le Maire expose,

Par délibération en date du 17 juin 2020, le conseil municipal a validé le principe d'un emprunt de 575 000€ auprès de la Banque Populaire de Franche Comté dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt : 20 ansTaux d'intérêt fixe : 0.66%

Périodicité : annuelle

Echéances: constantes 30 614,35€ avec une première échéance en 2020.

La Trésorière de Montbéliard et des Deux Vallées a alerté la commune sur les risques de surendettement de la commune. Ainsi, une demande de modification du prêt initial a été déposée auprès de la Banque Populaire.

Les nouvelles propositions sont les suivantes :

- Prêt principal de 250 000 euros sur 20 ans
- Taux d'intérêt fixe non révisable : 0,68%
- Périodicité annuelle
- Echéances constantes 13 329,67€ avec une échéance anticipée en décembre 2020,

## OU

- Prêt principal de 250 000 euros sur 15 ans
- Taux d'intérêt fixe non révisable : 0,58%
- Périodicité annuelle
- Echéances constantes 17 360,20€ avec une échéance anticipée en décembre 2020

#### **AVEC**

- Prêt relais de 300 000 euros sur 2 ans
- Taux d'intérêt fixe : 0.43%
- Echéances trimestrielles : 322,50€ (uniquement intérêts)
- Frais de dossier : 150€

## Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide,

- D'ABANDONNER le prêt initial de 575 000€
- DE CONTRACTER en lieu et place un emprunt de 250 000€ sur 20 ans, ainsi qu'un prêt relais de 300 000€ sur 2 ans auprès de la Banque Populaire aux conditions susmentionnées,
- D'AUTORISER le Maire, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Vote: Pour: 9/9

## Devis bucheronnage – prix du bois 2020-2021

## Monsieur le Maire expose

# Le devis de bucheronnage pour l'année 2020-2021 est le suivant :

Abattage et façonnage de grumes	11.50€ HT
Travaux en régie	30.00€ HT
Débardage et mise à port de camion	7.00€ HT
Taux horaire câblage	55.00€ HT
Façonnage de stères	28.00 € HT
Livraison des stères	7.00€ HT
Ehoupage des arbres	25.00€ HT

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide:

> D'ACCEPTER le devis de l'entreprise MASSON ci-dessus

Vote : Pour : 9/9

Une discussion longue s'engage sur le prix du bois livré-façonné qui devrait être dans une logique d'équité envers les affouagistes d'un montant de 48 euros. Il est proposé, dans un premier temps, de répercuter uniquement le prix de l'augmentation du bucheronnage. Soit 43€ une autre proposition est faite à 44€.

Ces deux propositions sont mises au vote.

Vote:

43€ >> 5 voix

44€ >> 4 voix

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré longuement décide

DE FIXER le prix pour la saison 2020-2021 comme suit :

> façonné-livré

43€ le ballot équivalent stère

affouage

9€ le stère

charbonnette

10€ le lot

vente aux exploitants

10€ le ballot équivalent stère

Vote: Pour:9/9

#### Questions diverses

**Réunion PLH du 19/10/2020 à PMA** : le Maire a assisté à une réunion de présentation du Plan Local de l'Habitat.

PFAC (Participation Forfaire à l'Assainissement Communautaire): la taxe sera calculée sur la surface de plancher de la construction. Cette question sera discutée lors de la prochaine réunion des Maires au sein de PMA ainsi qu'au prochain conseil communautaire. Le Maire trouve que les taux annoncés sont élevés pour les habitations de notre commune (2500€ pour les 100 premiers m² et 20€ par m² supplémentaires). Cette redevance remplace la redevance versée au SIVOM de la Vallée du Rupt qui était d'un montant de 1200€. Il reste beaucoup de questions sans réponses en cas d'agrandissement des habitations.

Collecte des déchets: un contenant supplémentaire sera prochainement mis en place pour les déchets biodégradables au point R vers le cimetière. Dans les poubelles vertes, il y a encore trop de déchets qui peuvent être recyclés. Actuellement chaque personne produit en moyenne 250 kg de déchets/an, dans les années qui viennent nous devrons descendre à 150 kg/personne en moyenne de déchets incinérés. Le coût d'incinération de la tonne va passer de 18 euros à 65 euros. Dans les années qui viennent, il faudra soit construire, soit rénover soit faire traiter les déchets de l'agglomération par le SERTRID à Bourogne. Des discussions sont déjà engagées au sein de PMA.

Marche Octobre Rose: samedi 24 octobre à 14h00 – inscriptions et départ sous le préau. Au moment au rassemblement, masque obligatoire.

Festivités de fin d'année: En raison de la situation sanitaire et afin de protéger nos anciens qui font partie des plus vulnérables, la commune n'organisera pas cette année de repas. Il sera proposé une distribution de bons d'achat ou de colis.

Le Maire et son conseil municipal regrettent fortement de ne pas pouvoir organiser les moments de convivialité auxquels nous étions tous habitués.

Places de matches : 10 places par matches

- 13 février 2021 Sochaux-Valenciennes et
- 17 avril 2021 Sochaux-Pau

Vous pouvez dès à présent venir retirer les places en mairie à raison de 2 par famille, jusqu'à épuisement des billets.

Commission voirie: 29 octobre 2020 à 18h30

Séance levée à 22h00

Le Maire,

Le Secrétaire,

Pascal PAVILLARD

Chantal GIRARDIN